

Le Comité de Veille Economique décide d'un plan d'action s'étalant jusqu'à fin juin 2020

Le Comité de veille économique (CVE) qui a tenu, lundi 16 mars 2020 à Rabat, sa première réunion de travail, a décidé d'un plan d'action qui s'étalera jusqu'à fin juin et dont les premières mesures devront être opérationnelles à partir du lundi 23 mars.

Une première série de mesures sera ainsi mise en place et consistera en la suspension du paiement des charges sociales (cotisation CNSS) et la mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises, indique le ministère de l'Economie, des finances, et de la réforme de l'administration.

A cet effet, un comité technique a été créé pour préparer un guide explicitant les modalités et les conditions d'octroi de ces mesures, au cas par cas, précise le ministère dans un communiqué.

La deuxième réunion du CVE est programmée pour le lundi prochain assurant néanmoins que les membres du comité assureront un suivi quotidien de l'évolution de la situation économique, tout en apportant une attention particulière à la dimension sociale et aux modalités de sa prise en charge.

Par ailleurs, les échanges entre les membres du comité ont mis en exergue notamment les retombées négatives attendues sur de nombreux secteurs d'activité, tout en soulignant qu'à ce stade, les deux secteurs lourdement impactés dans l'immédiat sont les secteurs du tourisme et du textile.